

Elle a fait fi à une certaine occasion où madame Louise Arel avait présenté un mémoire.

835 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, ça se peut bien, effectivement.

840 **M. LIONEL PEREZ :**

Si jamais, il y a des éclaircissements qui sont nécessaires, on sera toujours disponible.

LA PRÉSIDENTE :

845 Ça nous fera plaisir.

M. LIONEL PEREZ :

Merci beaucoup.

850

LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Perez. Alors, j'inviterais maintenant les représentants d'Héritage Montréal, monsieur Bumbaru et madame Mary Leslie Aitken, s'il vous plaît.

855

M. DINU BUMBARU;

Bonsoir, Madame la Présidente.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur.

M. DINU BUMBARU :

865

Madame, monsieur le commissaire. Alors, Héritage Montréal, nous représentons Héritage Montréal, comme ç'a été mentionné. On a eu plusieurs discussions à l'interne sur ce dossier. Encore une tout récemment, lundi lors de la réunion, la réunion de notre comité patrimoine et aménagement. Donc, c'est une réflexion qu'on vous communique dans le flux de ces échanges. Comité qui est composé de membres bénévoles de l'organisation ainsi que de membres du conseil d'administration.

870

875

D'une part, on tient à souligner l'intérêt de l'exercice en cours. Un intérêt qui aborde deux ou trois dimensions qui nous semblent importantes à garder en tête. La première, c'est la procrastination. Et nous avons pris connaissance d'un document qui est ancestral à l'Office de consultation publique, c'est le rapport de 1990 du Bureau de consultation de Montréal sur le premier plan de protection du Mont-Royal, conservation du Mont-Royal dans lequel il y avait une réflexion qui s'était dégagée des consultations publiques, qui sont des consultations, c'est un moment marquant parce que c'était parmi les premières consultations qu'on a eu à Montréal. On se rappelle de cela. Et où la question de l'accessibilité était un sujet qui était apparu comme très important avec non seulement des observations qui étaient faites par la population, les nombreux mémoires qui ont été présentés, mais également des propositions que la Ville de Montréal avait faites pour reconnaître que le Mont-Royal n'est pas que le parc et que l'accès ne se fait pas uniquement par le Chemin Camillien-Houde ainsi que le Chemin Remembrance.

880

885

Donc, il y avait une pensée plus large qui nous semble encore pertinente, parce que, s'il y a eu procrastination sur la question du transit qui était déjà l'objet de recommandations en 1990, il y a eu procrastination sur l'idée d'une vue d'ensemble d'accessibilité et nous semble pertinent qu'en 2018, on essaie de progresser là-dessus. On dit en 2018, mais on pense que ça va être plutôt en 2019 pour être réaliste.

890

Donc, premier point qui est un élément valable et il y a un certain courage, parce qu'évidemment, c'est un sujet qui est contentieux, on l'a vu très facilement comment ça s'est développé et on apprécie le geste.

895 Deuxièmement, ça permis de générer des connaissances qui nous semblent utiles et
l'immense étude historique qui a été présentée qui est maintenant en ligne ne se serait pas faite
sans cet exercice et elle nous permet de comprendre beaucoup de choses sur la façon dont la
société montréalaise a construit ce qu'on appelle aujourd'hui le Mont-Royal, non pas
géologiquement, mais civiquement.

900 Donc, un espace civique avec différentes vocations, différents usages et notamment,
toute la notion de boulevard qu'on avait au 19e siècle, comment c'est devenu le parc et qu'est-
ce qu'un parc à l'époque. C'est très important de voir quelle est la nature de l'héritage qui nous a
été transmis et auquel Héritage Montréal est très heureux d'avoir contribué à la protection,
905 notamment en assurant que le Québec reconnaisse le Mont-Royal et c'est un élément important
dans l'équation actuelle, puisqu'un document qui est maintenant très important, c'est le plan de
conservation qui a été adopté par la ministre de la Culture, mais dont l'application est transférée
depuis le 21 septembre à la Ville de Montréal par la Loi sur le statut de métropole. Il y a des
instructions sur la question de Camillien-Houde notamment là-dedans.

910 Troisième valeur, c'est que ça permis de tester des idées un peu innovatrices sur la
façon dont on peut apprécier le Mont-Royal. On peut penser rapidement à la question des
belvédères temporaires qui ont certaines qualités, qui ont amené une dimension un peu
nouvelle, sans être trop imposantes. Donc, il y a des éléments pertinents. Cela dit, nous avons,
915 dans la formulation d'une opinion qu'on vous communique ce soir, considéré quelques aspects,
d'abord le plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal qui a été adopté en 2009 par les
conseils de ville et d'agglomérations qui est sur le site de la consultation publique, ça nous
semble être un document très important. L'an prochain, ça va faire 10 ans. On n'est pas
d'accord avec tout ce qu'il y a là-dedans, par contre, c'est un processus très démocratique et il
920 faut respecter le fruit d'un processus démocratique qui a donné une espèce de charte d'actions
au Mont-Royal et ce qui est écrit très spécifiquement là-dedans, c'est réduire le transit et
améliorer l'aménagement, l'intégration paysagère des infrastructures routières.

925 Nous on pense que réduire ça veut pas nécessairement réduire à zéro, à néant, mais que l'objectif d'aménagement, c'est un véritable objectif sur lequel on insiste beaucoup parce qu'un des enjeux principaux quant à nous, c'est l'aménagement de ce lien.

930 On veut pas parler d'axe, on veut pas parler de voie ou quelque chose, mais c'est le lien entre l'Avenue du Parc et le Chemin de la Côte-des-Neiges. À priori, on a pas d'objections de principe à ce que les gens les empruntent, mais quant à nous, ça devrait être une façon de s'en servir qui n'est pas ordinaire en ce sens qu'on utilise une rue ou un élément de la grille de route, du domaine de voirie de la ville. Ce qui est essentiellement ce qu'on a présentement.

935 On n'a pas un aménagement digne d'un endroit aussi merveilleux que le Mont-Royal, on a du génie de voirie des années 50-60. Et même, si on apprécie beaucoup le patrimoine de l'ère moderne, il y a des choses formidables, vous avez le Pavillon du Lac-aux-Castors qui est une très belle pièce d'architecture moderne, Habitation '67 et tout ça, mais des fois, au niveau de la voirie, ça pas été un gros succès. Je pense qu'on peut avoir un air critique là-dessus, mais quant à nous, on pense qu'il y a une question d'aménagement et il y a une question de statut.

940 Et dans ce sens, l'étude historique est assez éclairante là-dessus, on avait beaucoup d'interrogations, est-ce que ce lien-là est du domaine de la voirie, est-ce qu'il est du domaine du parc, est-ce que, quant à nous, on devrait trouver une façon au niveau de la créativité municipale, il y en a plein, de donner, de sortir ce lien entre l'Avenue du Parc et Côte-des-Neiges du réseau artériel de la Ville de Montréal, du réseau de voirie ordinaire et de le mettre sous l'administration des parcs.

950 Ça ne veut pas dire qu'on le ferme à la circulation, mais ça veut dire qu'on le traite comme un endroit où quiconque passe par là, se sent partie du parc du Mont-Royal et se sent aussi en relation avec les domaines institutionnels qui le voisine et une appréciation du paysage plutôt que de faire du A à B avec l'avantage d'un raccourci qui n'a pas de feux de circulation puis ce genre d'encombrement pour la fluidité. Ce n'est pas l'endroit de la fluidité, c'est l'endroit de l'appréciation du paysage.

955 Cela étant dit, c'est un principe général qui pourrait guider la métamorphose de cet
endroit dans la mise en œuvre des principes qui ont été établis par les plans de protection de
mise en valeur précédents et jusqu'à présent, procrastinés.

960 Ce qu'on trouve aussi, c'est que ça des conséquences à plusieurs niveaux. Une telle
désignation, c'est aussi : est-ce qu'on priorise le déneigement ou on priorise le moment de la
semaine où on veut déneiger pour que les gens profitent de la montagne? Est-ce qu'on priorise
une utilisation 24h ou une utilisation comme ça existe dans d'autres endroits, où il y a une
gestion de la nuit qui n'est peut-être pas malsaine considérant tous les sortes de débordements
965 qui se produisent sur la montagne qui sont dommageables pour l'endroit du point de vue
civique, au point de vue civil et au point de vue même faunique à la limite, parce que c'est ouvert
24h.

970 Enfin, on ne veut pas imposer un couvre-feu, mais ça amènerait une réflexion qui dirait
quelle est la meilleure façon de garder ce lien entre, on le désigne davantage comme le lien
entre Parc et Côte-des-Neiges que, comme je vous le dis, le chemin de la voirie.

975 Un autre élément qui nous semblait intéressant d'introduire dans la discussion
aujourd'hui, les membres de notre comité ont rappelé ça, c'est que on a d'immenses terrains de
stationnement qui sont disponibles avec la fermeture du Royal Vic, avec les utilisations
saisonnnières ou selon les jours de la semaine des universités, de certaines institutions et ces
stationnements ne sont pas mis à la disposition d'une accessibilité au Mont-Royal et ce qui force
tout le monde à monter en haut pour installer son auto, je regarde notre mémoire de 90, on était
très favorable à rappeler que les familles veulent aller aussi en voiture, qu'il y a une question
d'humanité là. Mais peut-être qu'on peut donner des choix, au lieu d'envoyer tout le monde en
980 haut, déconcentrer ça, aujourd'hui, on voit les expériences qui se font au Parc Olympique, où on
explore des possibilités de navettes autonomes.

985 Est-ce que ça peut être un élément qui permettrait de faire du Mont-Royal un lieu
d'innovation, pas juste pour aller prendre un *drink* sur une terrasse en échafaudage avec du bois
de chantier, mais peut-être aussi à travers des outils technologiques, c'est un élément qui était

évoqué même dans le plan de transport qui coïncide avec la période d'adoption du plan de protection.

990 Alors, ce sont des éléments qui nous amènent aussi à recommander à la commission de rappeler que c'est bien de parler des voies d'accès, mais peut-être de l'accessibilité puis d'une stratégie avec un déploiement des points d'entrée. On a le REM qui s'en vient du côté nord, qu'est-ce que ça va avoir comme effet sur toute cette discussion. Il nous semble qu'il y a là des opportunités à saisir.

995 Et on rentre pas dans le détail du design de l'espace, comme on vous le disait, pour nous beaucoup des questions qui sont soulevées autant de l'ordre de la dignité du lieu eu égard à la valeur collective qu'on reconnaît au Mont-Royal, que dans sa promenabilité ou sa sécurité, parce qu'on pense que des aménagements qui encouragent moins des comportements véhiculaires, téméraires ou complètement illégaux, ça ne peut qu'aider. Il y a une question
1000 d'aménagement. On peut faire l'aménagement ici, mais il faudrait peut-être engager la discussion vers, dans cette voie, parce que c'est une voie d'amélioration et d'intégration dans un domaine qu'on aime tous, d'une bande qui a été accaparée, privatisée par une culture du territoire qui est celle du transport, pour le transport. Ça, nous, c'est pas ça qu'on valorise.

1005 Je ne sais pas si madame... c'est une longue phrase, je m'excuse. Est-ce que madame Aitken qui est membre de notre conseil d'administration et comité du patrimoine, c'est pas une présence coadjutrice pour me surveiller, mais simplement pour compléter parce que... Aussi, une observation qu'on notait, c'est qu'au cours des 25 dernières années, le Mont-Royal a été équipé de lieux civiques à plusieurs endroits. Des terrains de sports ont été faits, il y a une
1010 dimension quasiment, le tour de la montagne c'est pas juste une destination métropolitaine, c'est aussi un lieu de voisinage.

1015 Alors c'est une dimension qui nous a été rappelée comment les familles peuvent amener les enfants d'un côté et l'autre... comment est-ce que ça va se faire et c'est peut-être une autre considération qui invite à avoir une vision d'urbanisme, d'aménagement plus large que simplement un chemin, une bande d'asphalte.

MME MARY LESLIE AITKEN :

1020 C'est complet.

M. DINU BUMBARU :

1025 Peut-être rappeler les cinq principes de Héritage Montréal qui nous ont alimentés : ça peut être utile. On les répète souvent, parce qu'on pense qu'ils peuvent être utiles à d'autres causes. Premier principe, recevabilité. Bien là, on a deux consultations publiques qui nous disent qu'il faut travailler là-dessus sérieusement, recevabilité, c'est pas juste de notre point de vue, mais il y a une espèce de mandat collectif qui a été donnée, qui a été l'objet, qui a bénéficié de beaucoup de procrastination.

1030 Deuxièmement, prise en compte du patrimoine et du contexte. Il y a un travail à faire pour bien répondre.

1035 Troisièmement, la qualité du processus. Il y a peut-être une réflexion à faire là-dessus, mais d'avoir dirigé ce qui était une volonté très ferme vers un projet pilote, un exercice de l'Office, nous on apprécie. On pense que c'est, il y a plus de sagesse. On a encore le temps dans le mandat pour faire quelque chose de bien.

1040 Troisièmement (sic), la dimension novatrice. Qu'est-ce que ça amène comme innovation? Vous savez, fermer un chemin pour mettre une piste cyclable, on peut en faire un catalogue de cela. Mais faire un aménagement qui soit du 21e siècle avec une relation, regardez le Causeway à Stanley Park, il y a toutes sortes de choses qui se passent là-dedans, Stanley Park c'est une voie d'autoroute quasiment, mais il y a une proximité de la forêt qui est remarquable. On n'est pas dans une grande bande d'asphalte qui est ouverte comme si vous voulez mettre des fils électriques. Donc, innovation c'est dans le design, mais c'est aussi, par
1045 exemple, les navettes, la coordination des espaces de stationnements excédentaires ou inutilisés.

1050 Et cinquièmement, c'est la dimension du leg. Qu'est-ce que ça, ça va nous donner dans 25 ans. C'est un chiffre qui mérite d'être considéré, parce qu'on est très fortement motivé par du court terme et souvent du tape-à-l'œil et on s'intéresse, il y a beaucoup de choses à réparer sur la montagne et c'est une belle occasion de commencer, mais il faut imaginer le long terme aussi.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

1060 Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Bumbaru et Madame Aitken. On aurait, je trouve intéressant votre présentation, parce qu'elle nous ramène à certaines, comment dire, des perspectives historiques, à, aussi, une prise en compte plus large que des problématiques fines qui ont déclenché, d'une certaine façon le projet pilote qui était justifié d'ailleurs, qu'on s'arrête à cause de ces événements-là, mais qui sont pas les seuls éléments à prendre en considération. Je vais laisser les questions à mes collègues.

1065 **MME LUBA SERGE, commissaire :**

Je sais pas si vous pourriez parler un petit peu, vous avez mentionné cette idée de statut que ça ne soit plus voirie. Vous pourriez en parler un petit peu plus comment?

1070 **M. DINU BUMBARU :**

C'est une idée. Il peut y avoir de l'innovation là-dedans. Vous savez, juste de réassigner un immeuble, un terrain est un immeuble, d'une colonne ou d'un portefeuille municipal à un autre, ça peut changer beaucoup de choses. On voit comment avec l'art public, par exemple, un terrain qui est juste un terrain devient une petite merveille.

1075 Mais, quant à nous, on se dit, on voit l'historique de la construction juridique et foncière de cette traversée-là qui a beaucoup été créée par des échanges de terrains entre la Ville, le cimetière Mont-Royal, puis c'est des acteurs, c'est des vrais acteurs. Vous savez, les cimetières,

1080 c'étaient les prédécesseurs du parc du Mont-Royal. Il faut quand même rendre honneur, « pères
et mères tu honoreras », c'est pas juste dans les vieux textes, ça peut être une dignité à rendre
et les échanges de terrains sont complexes, mais on a construit ça et éventuellement, ça servait
pour le tramway, puis c'est devenu une bande qui a été régie par la voirie. Je résume ça, je n'ai
pas l'organigramme avec les bons termes, vous m'excuserez, je vous en prie. Mais on a vu, par
exemple, comment on a élargi des chemins pour le déneigement. Ce ne sont pas des
1085 considérations de parc, ce sont des considérations de fluidité de trafic qui sont ordinaires, voire
banales à travers le territoire.

Vous allez me dire : c'est pas vrai qu'ils déneigent très bien, mais ça c'est une autre
question, mais ça fait partie de la programmation d'un espace de voirie, c'est ce genre
1090 d'accotement, de glissières en acier, il y a un vocabulaire qui vient avec ça. Et nous, on pense
qu'on peut faire mieux, sans dire, sortons les ingénieurs en circulation de là, et n'ayons que des
architectes paysagistes; non, s'il y a du déplacement, il faut que le déplacement soit sécuritaire,
qu'il soit bien drainé, il y a toutes sortes de considérations, je pense que si le statut était d'abord
les responsables du patrimoine que constitue le Mont-Royal, c'étaient eux qui commandaient,
1095 qui établissaient le programme et la commande aux ingénieurs, les ingénieurs feraient preuve
de l'imagination qu'ils ont pu faire dans le Vieux-Montréal, par exemple, parce que là, il y a une
espèce de hiérarchie qui est plus claire.

Ici, on a affaire à un territoire qui est presque une zone qui est très difficilement
1100 perceptible comme étant associée au Mont-Royal. L'expérience de s'y promener l'est, mais est-
ce qu'on peut avoir un aménagement qui maintienne l'expérience tout en étant lui-même plus
intégré au paysage? Nous on pense que oui, mais ça demande un peu de discipline que les
services des transports n'ont pas toujours démontrée.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste *ad hoc*, là-dessus, est-ce que dans, à Montréal ou dans d'autres villes qu'on
connaît, peut-être aussi que vous y référiez tout à l'heure à la façon dont les décisions sont
prises pour le Vieux-Montréal, des exemples de gestions comme vous en souhaitez?

1110

M. DINU BUMBARU;

Je pense que j'ai mentionné la Côte Gilmour à Québec. Vous savez...

1115

LA PRÉSIDENTE :

Oui, à côté du musée.

1120

M. DINU BUMBARU :

Entre le haut et le bas. Ça descend. C'est quoi la détention, je ne parle pas de la propriété, c'est la Commission des champs de bataille nationaux. Mais, il y a une entente avec la Ville qui permet d'avoir une saisonnalité, on sait que la Ville de Québec voulait, est intervenue, nous autres on a été appelé notamment à faire un commentaire, parce que c'est pas vrai que c'est un endroit qui est d'intérêt uniquement local.

1125

1130

C'est comme le Mont-Royal, ça intéresse tous les Québécois, voire tous les Canadiens, puis nous on pense que même le monde pourrait s'inspirer de l'engagement citoyens sur le Mont-Royal, pas juste la géologie et des écureuils. Et, c'est un exemple, on a commenté en disant : « Attention, on a un cas intéressant où on a établi une hiérarchie ». Il y a un ordre supérieur qui est la valeur identitaire, pas juste la fonctionnalité automobile ou véhiculaire et je ne sais pas quel est le résultat, je ne vais pas là souvent, mais je pense que c'est un exemple intéressant. Est-ce que certains des parcs de l'ancienne communauté, les parcs-nature où, par exemple, est-ce que le Boulevard Gouin, le Boulevard Gouin dans le bout du Bois-de-Saraguay. On a affaire à un endroit où il y aurait toutes les raisons du monde pour faire un trois voies avec ça là. Or, on a réussi à discipliner cet endroit-là, alors qu'est-ce qui fait que c'est arrivé. Est-ce que c'est parce que ç'a été oublié dans le système, on remercie le panthéon des saints de nous avoir aidés, peut-être le Frère André, je ne sais pas, mais dans certains cas, on pense que c'est plutôt Saint-Judes et Saint-Rita qui nous aident, mais... je peux vous l'assurer.

1140

1145 Mais le Boulevard Gouin, c'est pas si loin, puis il a un caractère très puissant entre la section avec le mur et la section... il faudrait sans doute améliorer des choses, parce que les trottoirs sont un petit peu difficiles par endroit, mais on sent qu'on part de quelque chose où on peut mettre au défi les gens qui sont des techniciens puis les gens qui sont un petit peu des aménagistes de travailler ensemble, faire une solution intéressante.

1150 En plus, je ne veux pas inviter, négliger ça, mais le plan de conservation de toute une section sur le réseau viaire, le caractère des chemins, y compris la traversée Camillien-Houde, la Ville de Montréal doit appliquer ça, c'est pas une option. Ils acceptent, depuis le 21 septembre, la Ville de Montréal par la décision de l'Assemblée nationale, doit appliquer ça. Elle est la déléguée et dans quelques années, on va devoir faire un rapport de mise en œuvre et s'ils ont tout gâché le Mont-Royal avec des gestes qui n'étaient pas conséquents avec ça, puis je pense qu'ils ont pleine marge pour faire des belles affaires à travers ce plan-là, c'est pas vrai, et bien, on sera tous gênés.

1155 Alors, c'est peut-être un élément intéressant qui rappelle un sujet qui est peut-être mis en évidence à travers des cas dans d'autres municipalités, près d'un certain bassin, où on parle beaucoup des pouvoirs des autorités en matière de patrimoine, mais nous on aime ça quand il y a des devoirs un petit peu plus clairs. Puis sur la montagne, la hiérarchie des devoirs, dans le cas de Camillien-Houde n'a pas été claire. Ça a donné beaucoup d'asphalte, des accotements, des remblais, puis des choses comme ça, et aujourd'hui peut-être qu'il faut commencer à faire ses devoirs en fonction du statut de la montagne, du caractère de la montagne et puis qui est aussi un caractère d'accessibilité, parce que, cette voie-là, on peut la voir comme un réseau autoroutier, mais on peut aussi la voir comme un endroit pour faire une belle balade, y compris en véhicule. La 11, si les services d'autobus étaient plus, des fois moins remplis de touristes, c'est un très bel endroit pour simplement observer, c'est magnifique.

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :

1170 Je vais profiter de votre vaste expérience de Montréal et vos réflexions depuis plusieurs années. Comment on pourrait, le cimetière, les deux cimetières sur le Mont-Royal occupent

1175 presque autant de place que le parc du Mont-Royal. Il me semble qu'on n'utilise pas pleinement cette proximité et ce vaste espace si on additionne les deux. Est-ce que, de quelle façon, comment on pourrait, avez-vous des idées comment on pourrait optimiser l'utilisation de ces espaces-là à l'avantage de tout le monde? Je comprends qu'il y a des corporations privées avec qui il faudrait discuter, ou il y a déjà des relations entre la Ville puis eux, c'est certain. Avez-vous des idées là-dessus?

M. DINU BUMBARU :

1180 Bonne question. Mais enfin, j'ai déjà déclaré un intérêt, j'ai mes parents qui sont au cimetière. Il y a bien du monde qui aime ça aller se promener en vélo sur la tombe, alors je pense que je déclare un intérêt ici. Mais qu'est-ce qu'optimiser un cimetière. Est-ce que c'est rentrer plus de monde mort dedans ou d'assurer la quiétude des lieux? Et je pense qu'on peut se rendre compte qu'on a des personnalités très différentes qui sont sur le Mont-Royal, et ce, depuis quasiment presque deux siècles.

1190 Les cimetières arrivent dans les années 1850 alors que le parc, c'est 25 ans plus tard. Donc, on est dans un univers où la notion, et nos cimetières sont extrêmement intéressants par leur diversité de paysages qu'ils offrent. Vous savez, le cimetière Mont-Royal, qui est le plus ancien, en 1852, c'est une métaphore du Jardin d'Éden. Donc, c'est une collection botanique, des chemins très sinueux, plusieurs champs, il y a un paysage, il y a une personnalité, c'est aussi un cimetière qui est conçu et administré par une espèce, un consortium de traditions protestantes.

1195 Le cimetière catholique, Notre-Dame-des-Neiges lui est le cimetière de la Paroisse Notre-Dame. Son architecture est celle de la Cité de Morts et de la métaphore du Jugement dernier. Un petit peu moins paradisiaque. Mais, c'est juste pour vous dire que les caractères, il y a des axes plus longs, les monuments, mais on a également des canopées qui sont merveilleux, mais ce qui est commun à ces espaces et il ne faut pas négliger les deux cimetières juifs qui sont tout aussi importants, peut-être pas par leur taille, mais par leur présence, leur lien dans la société montréalaise, mais c'est des notions de quiétudes, des

1200

1205

associations à des rituels de respect, des présences des liens familiaux et des espaces qui ont, finalement qui sont un peu ouverts à la promenade, mais une promenade d'un type différent que quand on s'en va dans une piste de sport. C'est pas la piste Gilles-Villeneuve qu'on s'en va.

1210

Et on a vu des conflits, bien c'était des résultats de comportements qui étaient intolérables. Par intolérés, intolérables. C'est-à-dire qu'on peut pas imaginer. On a vu des gens, il y a eu des revues qui ont été publiées, la première page c'est : « J'irais rouler sur vos tombes ». À part de faire une blague sur Boris Vian, qu'est-ce que ça nous donne comme société d'avoir ce genre de promotion? Bien, c'est un vrai défi et on voit dans les boisés qui sont aussi des archives, des écosystèmes naturels, il y a des boisés sur le Mont-Royal, c'est pas juste des arbres plantés, il y a des reliquats des forêts de la Vallée du Saint-Laurent qui sont très importants au niveau botanique et scientifique. C'est des pistes qui sont en train de tout ruiner.

1215

1220

Alors, les cimetières sont souvent, ont été des réservoirs de ces espaces précieux, parce que le parc a été beaucoup retravaillé. On a longtemps parlé de la coupe de moralité qui a beaucoup affecté des strates et tout ça, mais, je pense peut-être optimiser les cimetières, c'est peut-être trouver une façon d'en réduire, d'en contrôler les accès, non pas pour empêcher les gens, parce que la dimension familiale est très sincère, puis on a besoin de ça dans une société.

1225

1230

Si les gens commencent à complètement envoyer leurs parents au-delà de la ceinture d'astéroïdes dans un lointain oubli, je pense que collectivement on ne va pas y gagner, mais d'une certaine façon, est-ce qu'on peut renforcer leur volet promenabilité, nous on pense beaucoup, à Héritage Montréal, une qualité sur la montagne c'est la promenabilité. Par la marchabilité, vous savez, les écureuils marchent, mais les citoyens se promènent, c'est différent et ça veut dire que mettre en valeur les œuvres d'art qui sont là, avoir des haltes, population vieillissante, ça veut dire des endroits tranquilles dans un environnement tranquille. Des notions comme la contemplation puis les belvédères qu'ils ont pu faire avec un public beaucoup plus large sur Camillien-Houde cet été étaient assez intéressants pour créer des pauses, des pauses agréables, par juste des pauses forcées.

Mais je suis un peu démuni devant la question d'optimiser, mais je pense que c'est plutôt de reconnaître qu'il y a une différence de caractère sur ces grands domaines-là.

1235

M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :

Optimiser dans le sens de mieux profiter peut-être de cette richesse historique, la beauté des lieux aussi. Vous nous avez donné plein d'idées là.

1240

M. DINU BUMBARU :

Ah oui, vous savez, le Financial Times qui est quand même une revue un petit peu champ gauche par rapport à, certains diraient champ droit plutôt, par rapport à nos sujets, mais le Financial Times, il y a quelques années, avait publié un grand reportage sur l'érosion du domaine civique, domaine public et leurs exemples types, c'était comment les bancs publics disparaissaient et on se rappelle de Georges Brassens, et caetera, il y a une petite mélodie qui nous vient en tête, mais c'est vrai qu'on voit comment, les endroits où les gens peuvent s'asseoir et simplement contempler ont tendance à disparaître parce que ça prend de l'entretien, comment on installe ça, mais il y a peut-être une réflexion à avoir, dans les cimetières, ils ont installé ici et là, peut-être qu'il pourrait y en avoir plus, peut être que ces des lieux aussi qui peuvent être associés à des explications, à des informations, à des propos poétiques, on a eu les, le projet, comment ça s'appelait, les escales découvertes l'an dernier, ça a fait beaucoup la manchette.

1245

1250

1255

Les intentions étaient pas mauvaises de ce côté-là, mais ça pas besoin de faire des chefs-d'œuvre, des fois c'est juste un banc, ça peut être très apprécié avec parfois une petite fontaine aussi pour prendre de l'eau, parce que sinon, les bouteilles d'eau en plastique, c'est pas bien pour le Mont-Royal ça. À mon humble opinion. Mais c'est aussi l'opinion d'Héritage Montréal.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie beaucoup, Madame, Monsieur.

1265

M. DINU BUMBARU :

On vous remercie de votre attention et on vous souhaite un bon succès dans cette consultation dont nous bénéficierons tous et toutes.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Je propose qu'on prenne une quinzaine de, une pause de 15 minutes et après il y aura deux personnes qui seront invitées à présenter leur mémoire. Merci beaucoup.

1275

- SUSPENSION DE LA SÉANCE –
- REPRISE -

LA PRÉSIDENTE :

1280

Bonsoir, Madame.

MME FRANCES DE VERTEUIL :

1285

Bonsoir madame la présidente et les commissaires. Je ferai ma présentation en anglais. Mais je comprends assez bien le français, so, je suis prête.

LA PRÉSIDENTE :

1290

We can ask our questions in French.

MME FRANCES DE VERTEUIL:

Chaque personne dans leur langue maternelle.